

Logib – Instrument de l'égalité salariale de la Confédération

Outil d'autocontrôle de l'égalité des salaires entre femmes et hommes

Outil d'analyse standard Logib Module 2

« Quick Guide » pour la saisie des données dans la feuille de données Excel

Version 2025.1

Éditeur: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Logib module 2 permet d'analyser le risque lié au non-respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Le module 2 se base méthodiquement sur l'évaluation scientifique du travail (détermination des exigences et des charges des fonctions) et convient particulièrement aux petites entreprises et généralement à celles qui comptent peu d'employé-e-s d'un sexe.

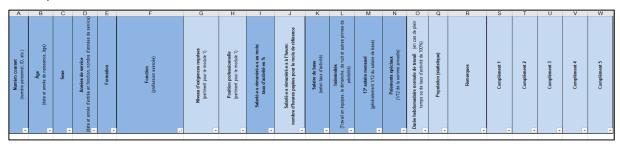
Informations générales:

- Le présent « Quick Guide » vous aide à fournir les données de vos employé-e-s dans la feuille de données Excel « Datalist_f.xlsx ». Pour toutes les autres étapes, veuillez suivre les instructions de l'outil en ligne.
- Vous trouverez des informations supplémentaires et plus détaillées sur l'instrument ainsi que des explications sur les cas spéciaux dans les Instructions.
- La structure de la feuille de données ne doit pas être modifiée. La disposition des colonnes doit être reprise telle quelle. Aucune colonne ne doit être supprimée. Laissez les colonnes non utilisées vides.
- Dès que les données ont été importées, vous pouvez les modifier et les compléter dans l'outil en ligne. Vous pouvez ensuite exporter toutes les modifications effectuées sous forme de fichier Excel avant de fermer le navigateur et les sauvegarder localement, sinon elles seront automatiquement supprimées lorsque vous fermerez le navigateur.

Personnes à saisir

Toutes les personnes employées durant le mois de référence doivent être saisies, c'est-à-dire l'ensemble des employé-e-s qui étaient engagés par l'entreprise durant le mois de référence et qui ont aussi reçu un salaire (y compris les propriétaires actifs dans l'entreprise et la direction). Certains groupes d'employé-e-s se trouvant dans une relation de travail particulière doivent être marqués spécialement et exclus de l'analyse afin de ne pas en fausser les résultats (p. ex. les apprenti-e-s, voir colonne Q).

Les explications suivantes vous aideront à saisir correctement les données dans la feuille de données :



Données de la personne (colonnes A à E)

- Colonne A: Numéro courant: Saisissez pour chaque employé-e un numéro courant non équivoque ou une abréviation.
- Colonne B: Âge: Veuillez saisir soit l'âge des employé-e-s sous forme de nombre d'années (AA), soit leur année de naissance en quatre chiffres (AAAA) ou leur date de naissance complète (JJ.MM.AAAA). L'âge indiqué doit correspondre à celui de l'année de référence.
- Colonne C: Sexe: Veuillez utiliser le codage suivant: 1 = homme, 2 = femme. Si vous souhaitez utiliser un autre codage, vous pouvez indiquer celui-ci à l'étape « Informations complémentaires » dans l'outil en ligne.
- Colonne D: Années de service: Veuillez saisir le nombre d'années de service en nombre entier, ou l'année d'entrée (AAAA) ou la date complète d'entrée dans l'entreprise (JJ.MM.AAAA). Les années de service indiquées doivent correspondre à l'année de référence.

- Colonne E: Veuillez saisir pour chaque employé-e le degré de formation achevé le plus élevé avec les chiffres de 1 à 8 conformément aux définitions ci-après:
 - 1 = Diplôme de Master¹
 - 2 = Diplôme de Bachelor
 - 3 = Formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral ou maîtrise (ET, ETS, etc.)
 - 4 = Brevet d'enseignement à divers degrés: anciennement école primaire normale ou formation équivalente
 - 5 = Maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, ou formation équivalente
 - 6 = Apprentissage complet (CFC), formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle AFP) ou formation équivalente
 - 7 = Formation professionnelle acquise exclusivement en entreprise, non attestée par un certificat reconnu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
 - 8 = Scolarité obligatoire, sans formation professionnelle complète

Données se rapportant à la fonction ou au poste de travail (colonnes F à H)

 Colonne F: Fonction: Saisissez ici une fonction pour tou-te-s les employé-e-s (voir encadré ci-dessous « Qu'est-ce qu'une fonction? »)

Astuce: établissez au préalable une liste des fonctions que vous pourrez ensuite attribuer aux employé-e-s dans la feuille de données Excel. Lors de l'enregistrement des fonctions, veillez à éviter les erreurs de saisie car celles-ci généreraient alors automatiquement deux fonctions différentes.

Il est également possible de laisser la colonne F vide et de saisir les fonctions plus tard dans l'outil en ligne et de les attribuer aux différent-e-s employé-e-s (étape 3 Saisir les fonctions, étape 4 Attribuer les fonctions aux personnes). L'évaluation des fonctions en fonction des exigences et des charges qui leur sont liées se fait à l'étape 5 dans l'outil en ligne.

Qu'est-ce qu'une fonction? Les fonctions sont des activités professionnelles concrètes généralement indépendantes des personnes qui les exercent (« postes de travail »). Des postes de travail qui, à la base, contiennent des tâches et obligations similaires sont regroupés sommairement dans une même fonction. En procédant ainsi, on omet volontairement le fait que des personnes à l'intérieur de telles fonctions peuvent se distinguer par des tâches supplémentaires ou accessoires. Cela signifie qu'il existe généralement beaucoup moins de fonctions que d'employé-e-s dans une entreprise. Exemples: responsable de projet senior, responsable Administration, collaborateur/-trice Administration, monteur/euse-menuisier/-ière, peintre pour clients, collaborateur/-trice nettoyage, logisticien/-ne, conseiller/-ère groupe résidentiel, aide, collaborateur/-trice service externe, dessinateur/-trice technique, préparateur/trice, chef/-fe de chantier, etc..

Les **colonnes G et H** qui sont utilisées dans Logib module 1 peuvent être laissées vides (mais ne peuvent pas être supprimées).

Outil d'analyse standard Logib « Quick Guide » module 2 (V2025.1)

Alternativement, les codes 1 et 2 peuvent être différenciés par type d'institution (1= diplôme universitaire ; 2= diplôme d'une haute école spécialisée) plutôt que par type de diplôme (master vs bachelor), si cela est plus approprié pour votre entreprise.

Lors de la saisie des données se rapportant à la **durée de travail et au salaire**, il est important que les données soient cohérentes pour chaque personne employée. Cela signifie que les éléments de salaire saisis dans les données doivent se rapporter pour chaque personne à la durée de travail indiquée, de sorte que la standardisation nécessaire (c'est-à-dire la conversion en temps plein en fonction de la durée hebdomadaire de travail la plus courante dans l'entreprise) n'entraîne aucune erreur.

Pour les cas spéciaux, veuillez vous référer aux Instructions.

Données se rapportant à la durée de travail (colonnes I et J)

Veuillez saisir pour chaque employé-e la durée de travail selon le contrat de travail <u>soit</u> dans la colonne I <u>soit</u> dans la colonne J (pas dans les deux colonnes simultanément²):

Colonne I pour les employé-e-s rémunéré-e-s au mois: taux d'activité. Saisissez un nombre décimal (exemples: pour 100%, resp. 22.5% doivent être saisis 100, resp. 22.5). La valeur doit être égale au taux d'activité contractuel (c'est-à-dire sans d'éventuelles heures supplémentaires).

Ou:

 Colonne J pour les employé-e-s rémunéré-e-s à l'heure: nombre d'heures effectuées dans le mois de référence. Saisissez un nombre décimal.

Données se rapportant au salaire (colonnes K à N)

Pour la saisie des salaires, vous disposez des quatre colonnes K à N. Pour chaque élément de salaire, veuillez saisir les montants bruts. Veuillez aussi tenir compte des informations détaillées à propos des différents éléments de salaire en annexe des Instructions.

- Colonne K, Salaire de base: Veuillez saisir ici le salaire de base.
 - Pour les *employé-e-s rémunéré-e-s au mois*, saisissez le salaire de base correspondant au taux d'activité saisi dans la colonne I, la conversion se fait automatiquement.
 - Pour les *employé-e-s rémunéré-e-s à l'heure*, saisissez le salaire versé pour les heures effectués <u>sans</u> indemnités pour vacances et jours fériés correspondant au nombre d'heures payées durant le mois de référence.
- Colonne L, Indemnités: Veuillez saisir ici les indemnités de pénibilité ainsi que d'autres indemnités pour inconvénients, qui correspondent au taux d'activité renseigné dans la colonne I ou au nombre d'heures payées dans la colonne J durant le mois de référence.
- Colonne M, 13e salaire mensuel: Si vous versez un 13e (ou 14e ou énième) salaire, veuillez saisir un douzième du montant.
- Colonne N, Paiements spéciaux: Veuillez saisir ici l'ensemble des paiements spéciaux comme
 par ex. les bonus ou les primes de performance en indiquant le montant proportionnel à la période
 de référence (un douzième du montant annuel).

En principe, les allocations familiales, les allocations pour enfants et les remboursements de frais ne doivent <u>pas être saisis</u>.

Pour les employé-e-s qui ont perçu un salaire mensuel et un salaire horaire au cours du mois de référence, deux possibilités s'offrent à vous: soit vous incluez les heures supplémentaires dans le calcul du taux d'activité et vous saisissez le taux d'activité adapté en conséquence dans la colonne I, soit vous convertissez la durée de travail contractuelle en heures et saisissez celles-ci avec les heures payées supplémentaires dans la colonne J.

Saisie d'autres durées de travail prévues (colonne O; optionnelle)

Si la durée hebdomadaire normale de travail par poste à temps plein à 100% est la même pour l'ensemble des employé-e-s respectivement des groupes d'employé-e-s (sites), vous pouvez laisser la colonne O vide.

• Colonne O: En cas de durées de travail normales divergentes, veuillez saisir dans la colonne O la durée hebdomadaire normale de travail correspondante à un taux d'activité de 100%.

Attention: En cas de <u>temps partiel</u>, il n'est <u>pas nécessaire d'adapter la colonne O au taux d'activité</u>. Le nombre d'heures théorique se réfère toujours à un temps plein (taux d'activité de 100%).

Saisie des employé-e-s avec des contrats de travail spéciaux (colonne Q; optionnelle)

- **Colonne Q**: La colonne «Population» définit quel-le-s employé-e-s sont inclus-es dans l'analyse et lesquel-le-s sont exclu-e-s, c'est-à-dire pas pris-es en compte dans l'analyse.
 - 1 = Contrat de travail « régulier » (cas normal, inclus dans l'analyse Logib).

Si vous laissez le champ vide, celui-ci sera automatiquement rempli par un code 1 pour la personne concernée lors de la lecture des données dans l'outil.

Pour les employé-e-s au bénéfice de contrats de travail spéciaux, veuillez saisir les codes suivants:

- 2 = Apprentissage
- 3 = Stage
- 4 = « Expatrié-e » (employé-e avec lieu de travail fixe à l'étranger, mais sous contrat avec une entité suisse de l'entreprise)
- 5 = Autre (par ex. bénéficiaires de l'AI, si leur prestation à leur poste actuel est restreinte et qu'ils ne perçoivent de ce fait qu'un salaire réduit; personnes rémunérées à l'heure qui n'ont pas travaillé et reçu de salaire durant le mois de référence).

Les codes 2 à 5 sont exclus de l'analyse.

Saisie de remarques et d'informations complémentaires (colonnes R à W; optionnelles)

- Colonne R: Vous pouvez ici saisir des remarques sur certain-e-s employé-e-s.
- Colonnes S à W: Colonnes supplémentaires facultatives, vous pouvez laisser celles-ci vides ou si nécessaire saisir d'autres informations spécifiques à l'entreprise, qui pourront vous aider plus tard dans la compréhension de l'analyse (classes salariales, lieu de travail, etc.)